

Comment déclarer mon chiffre d'affaires et payer mes cotisations sur www.autoentrepreneur.urssaf.fr



Créer votre compte | Se connecter

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Jne question 🕐

Rechercher

a

Connexion aux services en ligne des auto-entrepreneurs



sur le statut Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



mon auto-entreprise

Une inscription simplifiée pour devenir autoentrepreneur en quelques clics



mon auto-entreprise

Un espace personnel dédié pour gérer, modifier ou cesser votre activité en toute simplicité

Les dernières actualités



Martinique: CPSTI, Urssaf et CGSS aux côtés des travailleurs indépendants

13 novembre 2024

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) avec l'Urssaf et la CGSS activent des mesures spécifique ..

Lire la suite





L'Urssaf et le CPSTI aux côtés des entrepreneurs victimes d'intempéries

30 octobre 2024

L'Urssaf active des mesures d'urgence pour accompagner les usagers dont l'activité a été affectée par les récentes intempéries sur ...

Lire la suite





Auto-entrepreneur en difficulté? Demandez une aide de l'action sociale du CPSTI

03 octobre 2024

Vous êtes auto-entrepreneur, votre auto-entreprise fonctionnait plutôt bien jusqu'ici mais vous rencontrez une baisse momentanée .

Lire la suite



Voir toutes les actualités

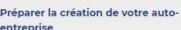
Outils

- Simulez le montant de vos cotisations et contributions sociales
- Consulter le calendrier des échéances
- Besoin daide ? consulter le guide déclarer et payer

- Vérifier l'authenticité des attestations Urssaf
- Utiliser le service de Tierce déclaration
- Trouver le code APE d'une activité











Au service de notre protection sociale				
S'informer sur le statut	Créer mon auto-entreprise	Gérer mon auto-entreprise		Une question ?
Accueil > Mon compte	ex. : demander I	Dans la ru	brique « Se connecter » vos identifiants, numéro ociale et mot de passe.	
	J'ai déjà un con Me connecter avec mon c Courriel ou numéro de			
	Mot de passe	votre numéro de Séc votre mot de passe	curité Sociale (13 chiffres)	
	> Mot de passe oublié ?	Me connecter OU		
	FranceConnect est la solu services en ligne	stion proposée par l'État pour sécuriser et S'identifier avec FranceConnec Qu'est ce que FranceConnect?	c t	
	Vous êtes mandataire ? Vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale ou vous avez un numéro provisoire ? Optez pour un autre mode de connexion.			

Si vous n'avez pas encore de compte vous devez le créer pour pouvoir accéder à votre espace déclaratif (3 à 6 semaines après votre création d'activité). Rendez-vous dans la rubrique « Créer mon compte » accessible depuis la page d'accueil du site.

Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation de votre inscription en ligne avec un mot de passe provisoire que vous devrez personnaliser à la première connexion.





Créer mon auto-entreprise

Cérer mon auto entroprior

Une question ?

ex. : déclarer et payer mes cotisations, obtenir une attestation.

Gérer

Mon fil d'activité

8 avril 2024 - 10:26

Bienvenue MOA test sur votre l'ensemble des services dédiés

Une fois connecté à votre compte en ligne, cliquez sur l'onglet « Mes échéances en cours » ou « Mes échéances à régulariser »pour accéder à la déclaration de chiffre d'affaires (mensuelle ou trimestrielle pour la période d'échéance déclarative concernée).



Déclarer et payer

Mes échéances en cours 1

Calendrier des échéances

Mes échéances à régulariser 1

Mes paiements

Mes versements

Situation de mon compte 0

Mes délais de paiement

Mon compte

Dernière connexion le 13/11/2024 à 11:41

Mes informations personnelles

Mes moyens de paiement

Mes paramètres



Mes documents

Historique de mes déclarations

Mes attestations

Mon relevé de situation



Ma messagerie

Messages reçus

Messages envoyés

Nouveau message



Mes demandes en cours

Aucune demande en cours



Je pars travailler à l'étranger

Mon tableau de bord



Passer à l'étape suivante.





S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : déclarer et payer mes cotisations, obtenir une attestation...

Q

Accueil > Gérer mon auto-entre... > Déclarer et payer

Déclarer et payer



Mes échéances en cours



Calendrier des échéances



Mes échéances à régulariser

Septembre 2024

Ma déclaration : à effectuer avant le 31/10/2024 à 23:59

Mon paiement : à effectuer avant le 31/10/2024 à 23:59

Ma déclaration

Septembre 2024

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services (bnc et bic) et vente de marchandises (bic) 21,20 %

127 €

Formation prof.liberale obligatoire 0,20 %

1€

Total de la déclaration 128 €

Paiement(s) déjà effectué(s)

0 €

Retour

Le calcul et total de la déclaration et du montant à payer s'effectue automatiquement, vous n'avez plus qu'à valider votre déclaration.

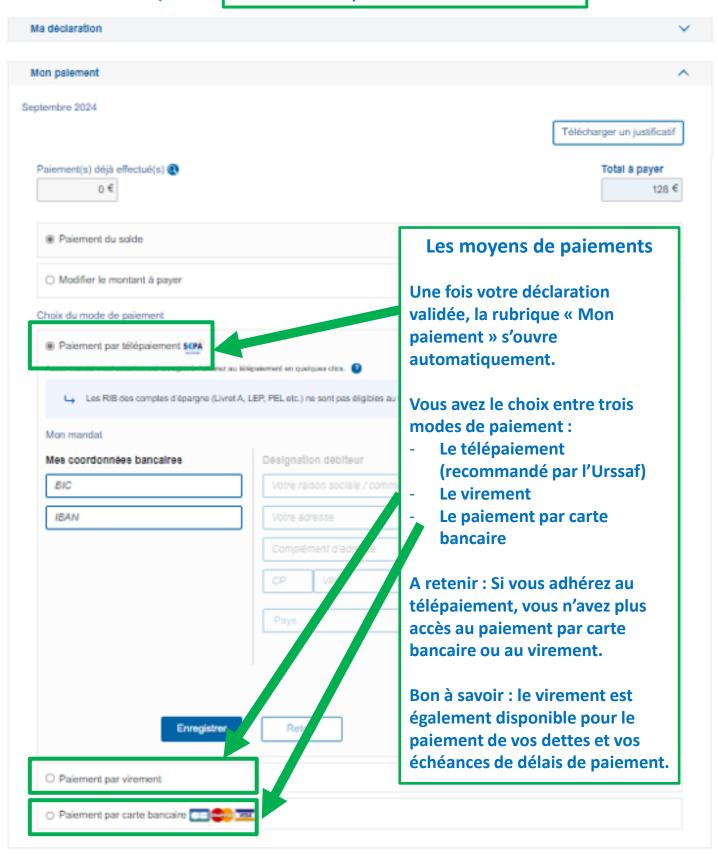
> Total à payer 128 €

> > Valider

Validez votre déclaration



Justificatif .pdf de la déclaration



Adhérer au télépaiement

Pour adhérer au télépaiement nous vous invitons à renseigner vos coordonnées bancaires à la fin de votre déclaration.

Une fois enregistré et validé, le mandat de télépaiement ne nécessite aucune action de votre part auprès de votre organisme bancaire ni auprès de l'Urssaf.

Le télépaiement vous offre :

- La tranquillité : plus de chèque à établir, vous évitez ainsi les frais et les aléas postaux.
- La souplesse : vous restez maître du montant à payer. Celui-ci est modifiable comme la déclaration jusqu'au jour de l'échéance 23h59.
- Un gain de trésorerie : le télépaiement vous permet de valider un ordre de paiement qui sera présenté en banque uniquement à la date de l'échéance.

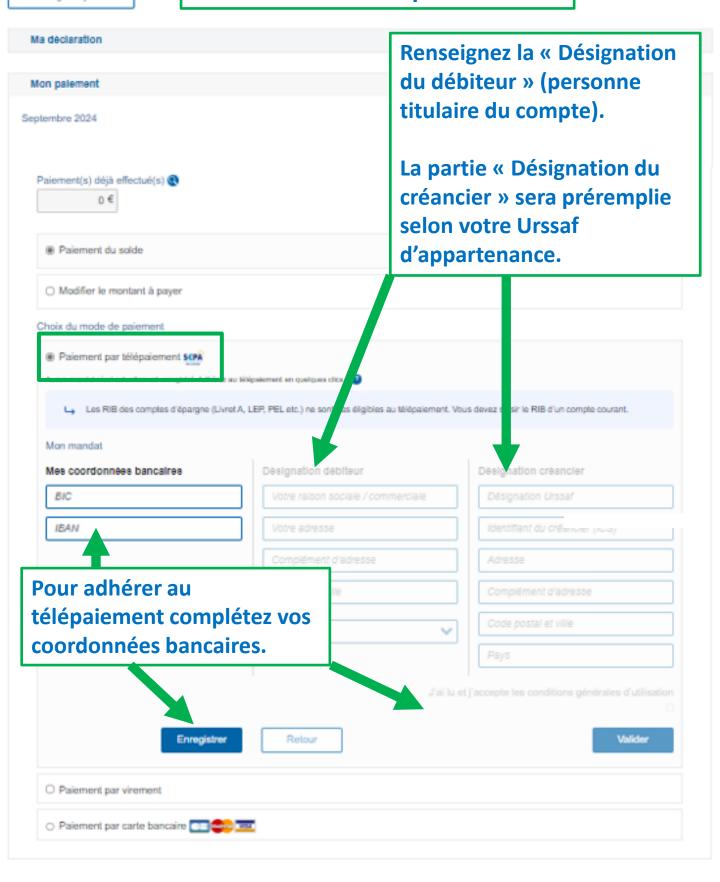
Vous pouvez enregistrer jusqu'à 3 mandats de télépaiement afin de répartir le paiement de vos cotisations.

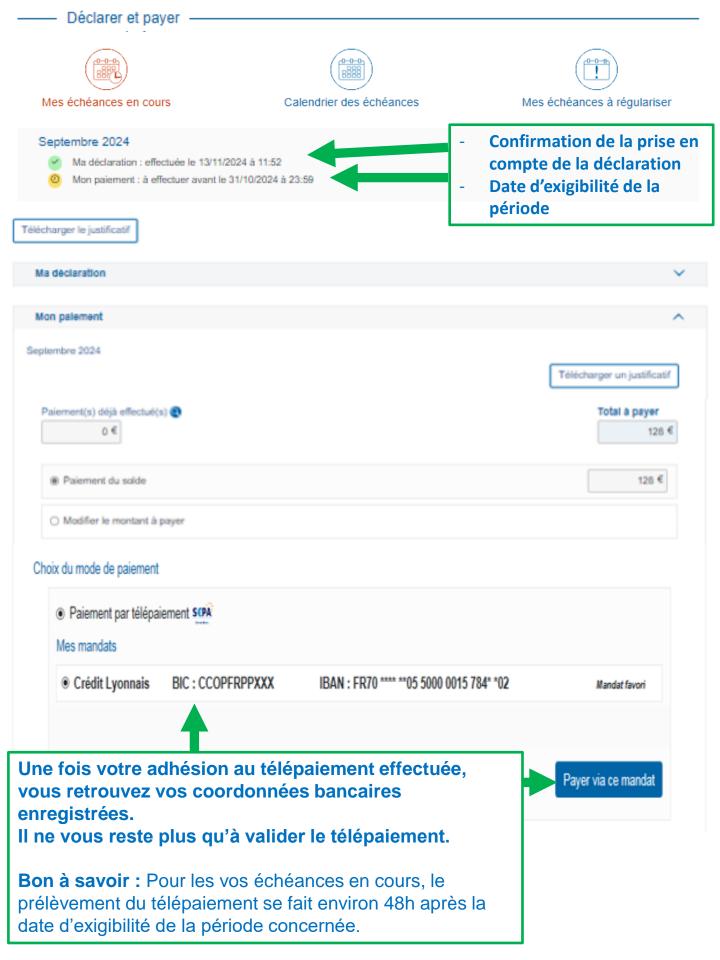
Le télépaiement est un moyen de paiement exclusif. Une fois mis en place vous n'aurez plus accès au paiement par virement et par carte bancaire.

A retenir : A l'issue de l'adhésion au télépaiement vous pouvez effectuer un télépaiement immédiatement. Aucun document ne doit être renvoyé à la banque ou à l'Urssaf.

Télécharger le justificatif

Adhérer au télépaiement





Payer par virement

Le site vous offre la possibilité de payer vos cotisations sociales par virement de façon simple et sécurisée selon les normes en vigueur.

Important : Contrairement au télépaiement, en cas de paiement par virement le montant sera prélevé sur votre compte bancaire environ 72h après sa validation par votre banque.

Bon à savoir : le moyen de paiement par virement est disponible également pour le paiement des dettes (rubrique « Situation de mon compte ») et de vos échéances de délais de paiement en cas de difficultés de paiement (rubrique « Mes délais de paiement »).











Mes échéances à régulariser

Septembre 2024

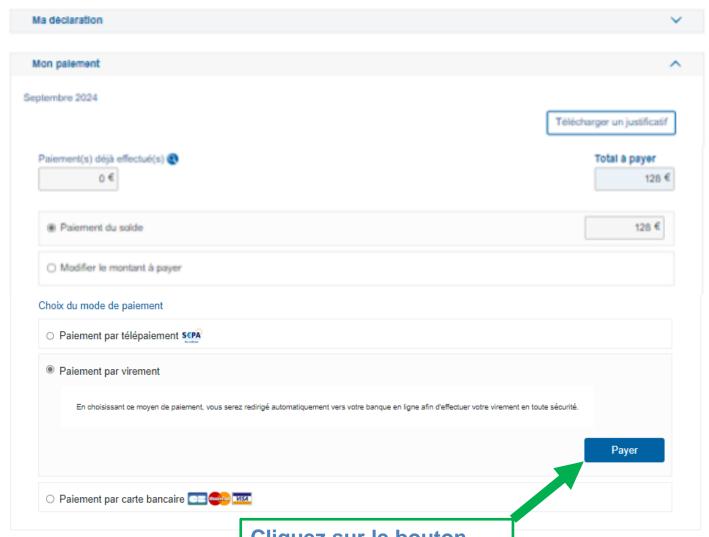
M

Ma déclaration : effectuée le 13/11/2024 à 11:52

0

Mon paiement : à effectuer avant le 31/10/2024 à 23:59

Télécharger le justificatif

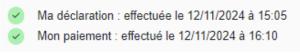


Cliquez sur le bouton « Payer » pour finaliser votre paiement par virement via le service sécurisé Payzen.











En cas de besoin, la déclaration enregistrée reste modifiable jusqu'au jour de l'exigibilité 00h00.

Payer par carte bancaire

Le site vous offre la possibilité de payer vos cotisations sociales par carte bancaire de façon simple et sécurisée selon les normes en vigueur.

Important : Contrairement au télépaiement, en cas de paiement par carte bancaire le montant sera prélevé sur votre compte selon le fonctionnement habituel de votre carte bancaire (en débit immédiat ou différé).







Calendrier des échéances



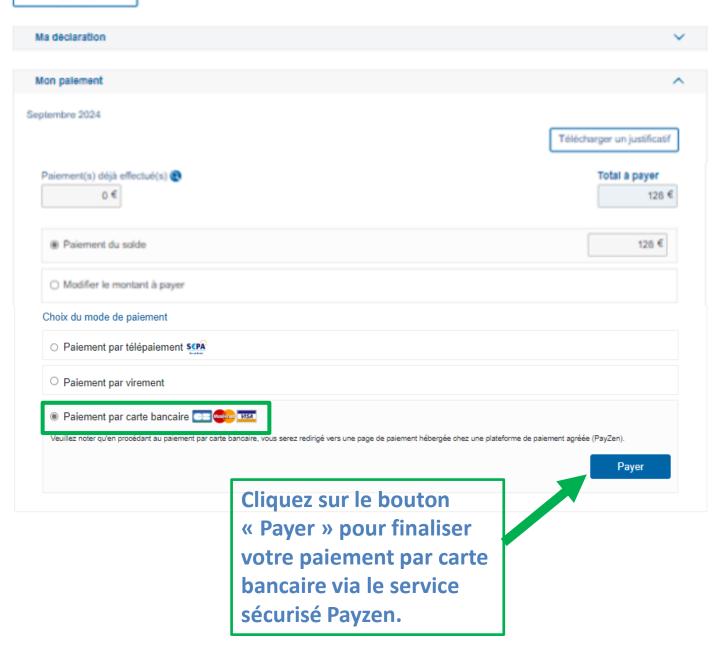
Mes échéances à régulariser

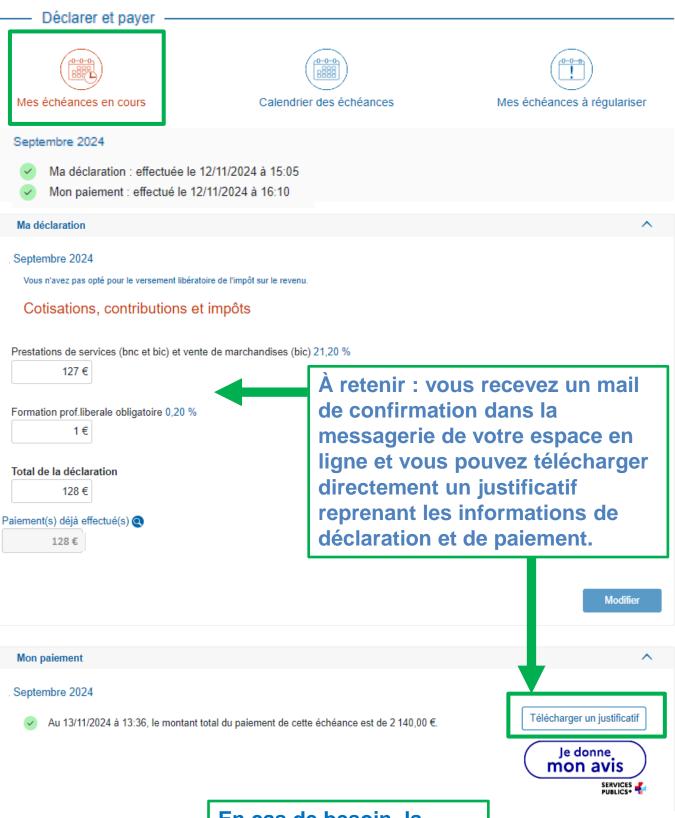
Septembre 2024

Ma déclaration : effectuée le 12/11/2024 à 16:17

Mon paiement : à effectuer avant le 31/10/2024 à 23:59

Télécharger le justificatif





En cas de besoin, la déclaration enregistrée reste modifiable jusqu'au jour de l'exigibilité 23h59.

Contacter l'assistance technique de l'URSSAF



En cas de difficultés d'inscription ou de connexion lors de la création de votre compte en ligne, les conseillers de l'Urssaf sont à votre disposition par courriel en utilisant la messagerie non connectée du site accessible via le lien « Nous contacter » situé en bas de la page d'accueil en utilisant les motifs dédiés :

- J'ai une impossibilité d'inscription aux services en ligne ou
- J'ai une impossibilité de connexion aux services en ligne

Ou par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel).